



Projet d'établissement

de l'Association

Musicale Lucéenne

2013 - 2018

SOMMAIRE

Introduction	3
I. Historique	4
1. Le début de l'enseignement musical à Sainte Luce sur Loire (1975- 1982) ..	4
2. La création de l'AML, son évolution (1982 - 2000)	4
3. L'AML restructuration et état des lieux (2000 - 2013)	5
II. Les Orientations	9
1. Education et transmission musicale	9
1.1. Rendre la musique accessible à un large public dans la limite des moyens attribués.....	9
1.2. Transmettre un savoir technique musical.....	10
1.3. Favoriser la découverte et la construction d'une culture musicale.	10
1.4. Permettre à chaque élève de devenir autonome.	11
1.5. Encourager les apprentissages par le jeu en groupes.	11
1.6. Pérenniser et développer les postes administratifs et d'enseignement, consolider les moyens matériels mis à disposition.	11
2. Lien social	12
2.1. Encourager les échanges intergénérationnels.	12
2.2. Aller à la rencontre de la population lucéenne.....	12
2.3. Élaborer des projets en partenariat avec les acteurs présents sur le territoire.....	12
2.4. Permettre l'accessibilité de l'école aux personnes en situation de handicap.	13
3. Rayonnement et Lisibilité territoriale.....	13
3.1. Améliorer la lisibilité des dispositifs pédagogiques de l'école de musique.	13
3.2. Améliorer la visibilité des actions de l'école de musique.....	14
3.3. Créer des synergies avec les différentes structures musicales du canton.	14
Conclusion	16

Introduction

Créée en 1982, l'association musicale lucéenne fête cette année ses 31 ans. Depuis sa création, elle a contribué à l'essor musical et culturel de la ville de Sainte Luce sur Loire, en assurant une mission de service public de qualité. Sa mission d'apprentissage et de transmission du savoir musical s'est consolidée année après année. L'AML s'est structurée progressivement pour devenir une association culturelle importante et reconnue dans le paysage lucéen. L'école de musique associative, soutenue par la municipalité, est aujourd'hui bien identifiée. Elle offre des prestations de qualité, transmet un savoir musical aux jeunes et adultes, ce qui lui assure une renommée qui dépasse le territoire Lucéen.

Le projet d'établissement que nous avons conçu en équipe et avec un souci de concertation a pour but d'apporter une meilleure lisibilité à notre action. Il donne aussi une direction à suivre pour le futur. Il a également pour objectif de mieux fédérer tous les acteurs de l'école : équipe enseignante, équipe administrative, adhérents, usagers et parents d'élèves, les partenaires, la collectivité et au-delà l'ensemble des Lucéens.

Pour cela, nous avons défini trois grandes orientations qui serviront de ligne directrice pour l'école dans les cinq années à venir. En découlent des objectifs à atteindre et des actions à mettre en œuvre pour y parvenir.

Le texte du projet est volontairement concis car il doit être accessible à tous. Il a pour but d'être compris et entendu par les adhérents, les citoyens, pour qu'ils connaissent nos objectifs et notre travail.

I. Historique

1. Le début de l'enseignement musical à Sainte Luce sur Loire (1975- 1982)

Il est délicat d'être précis sur l'année de naissance d'un enseignement musical à Sainte Luce sur Loire. Il semble néanmoins que le point de départ se situe vers les années 70. En effet, l'année 1975, voit la naissance d'une association de danse et de musique à Sainte Luce sur Loire « Music and Dance ». Le 23 juin 1978, elle publie au journal officiel de la république française son objet : « développer l'éducation de la musique et de la danse ». Un courrier adressé au maire de Sainte Luce sur Loire le 8 mars 1976 nous permet de découvrir les prémices de cette association :

« Par les efforts conjugués de la municipalité, de l'association et des professeurs, l'école de musique a pris une telle ampleur au fil des années qu'il nous a semblé nécessaire de la rendre autonome. Un bureau a été élu par l'assemblée générale des parents, une gestion indépendante et nouvelle est lancée...L'année 1975-1976 a débuté avec 35 élèves. En janvier, l'effectif était de 115. » Courrier

« Music and dance » va perdurer durant plus de 5 ans pour devenir ensuite l'Association Musicale Lucéenne.

2. La création de l'AML, son évolution (1982 - 2000)

L'association musicale lucéenne (AML) a été créée le 23 septembre 1982 pour proposer une activité d'enseignement et de pratique de la musique. Les statuts précisent que les missions de l'association sont :

« De faire découvrir la musique et les instruments ; de former des musiciens amateurs, par un enseignement accessible au plus grand nombre ; de faire découvrir et dynamiser la pratique collective par l'organisation de concerts et autres manifestations »

Ces missions se sont traduites par les objectifs suivant, rapportés dans les documents officiels de l'association :

1. L'enseignement de la musique et la formation de musiciens amateurs.
2. La possibilité pour certains d'accéder aux métiers de la musique.
3. L'acquisition pour un large public d'une culture et d'une pratique musicale.
4. La création d'orchestres et d'ensembles instrumentaux de bon niveau permettant ainsi à chaque élève d'élargir sa pratique musicale avec son instrument.

5. La possibilité pour les musiciens confirmés de continuer à pratiquer à l'intérieur des orchestres et ensembles.
6. L'accompagnement de l'animation musicale sur le territoire de la ville de Sainte Luce sur Loire.

A la création de l'AML, il y avait 283 élèves inscrits et neuf professeurs. Les instruments enseignés étaient: Piano, trompette, flûte, clarinette, guitare, saxophone. En s'appuyant sur l'ancienne structure associative « Music and dance », l'AML a bénéficié de moyens, de compétences et d'effectifs déjà existants facilitant son évolution.

En 1985, l'orchestre d'harmonie est créé sous la direction de Serge Bonneau. Ce musicien multi-instrumentiste (trompette, saxophone, flûte, clarinette) était bien connu des Ligériens. Il est l'un des artisans de l'évolution de l'école de musique au cours des années qui vont suivre. Aujourd'hui, l'espace d'accueil du bâtiment Sinfonia porte son nom de scène : *Espace Serge Taynor*.

En consultant les différents comptes rendus, nous constatons qu'au fur et à mesure des années, l'école de musique a cherché à diversifier son offre instrumentale. De nouveaux instruments sont proposés ainsi que de nouvelles pratiques collectives (ex : Ensemble d'accordéons).

En 1996 sous la direction d'Hervé Dubois, l'AML rentre dans ses nouveaux locaux. La mairie de Sainte Luce sur Loire construit un bâtiment dédié à la musique avec des salles adaptées pour les cours et pour les pratiques collectives. Sinfonia reste encore aujourd'hui un lieu de travail agréable et fonctionnel reconnu par les usagers ainsi que par l'équipe enseignante. A cette même période, un projet de municipalisation de l'école prend forme entre l'association et de la mairie de Sainte Luce sur Loire. Ce projet ne se concrétisera pas et l'école de musique continuera à évoluer en tant qu'association.

3. L'AML restructuration et état des lieux (2000 - 2013)

A partir des années 2000, l'AML a connu des difficultés financières engendrant un déficit budgétaire. Elle a dû procéder à une restructuration du personnel pour revenir à l'équilibre. Notre volume horaire d'enseignement a fortement diminué malgré la demande et l'augmentation de la population.

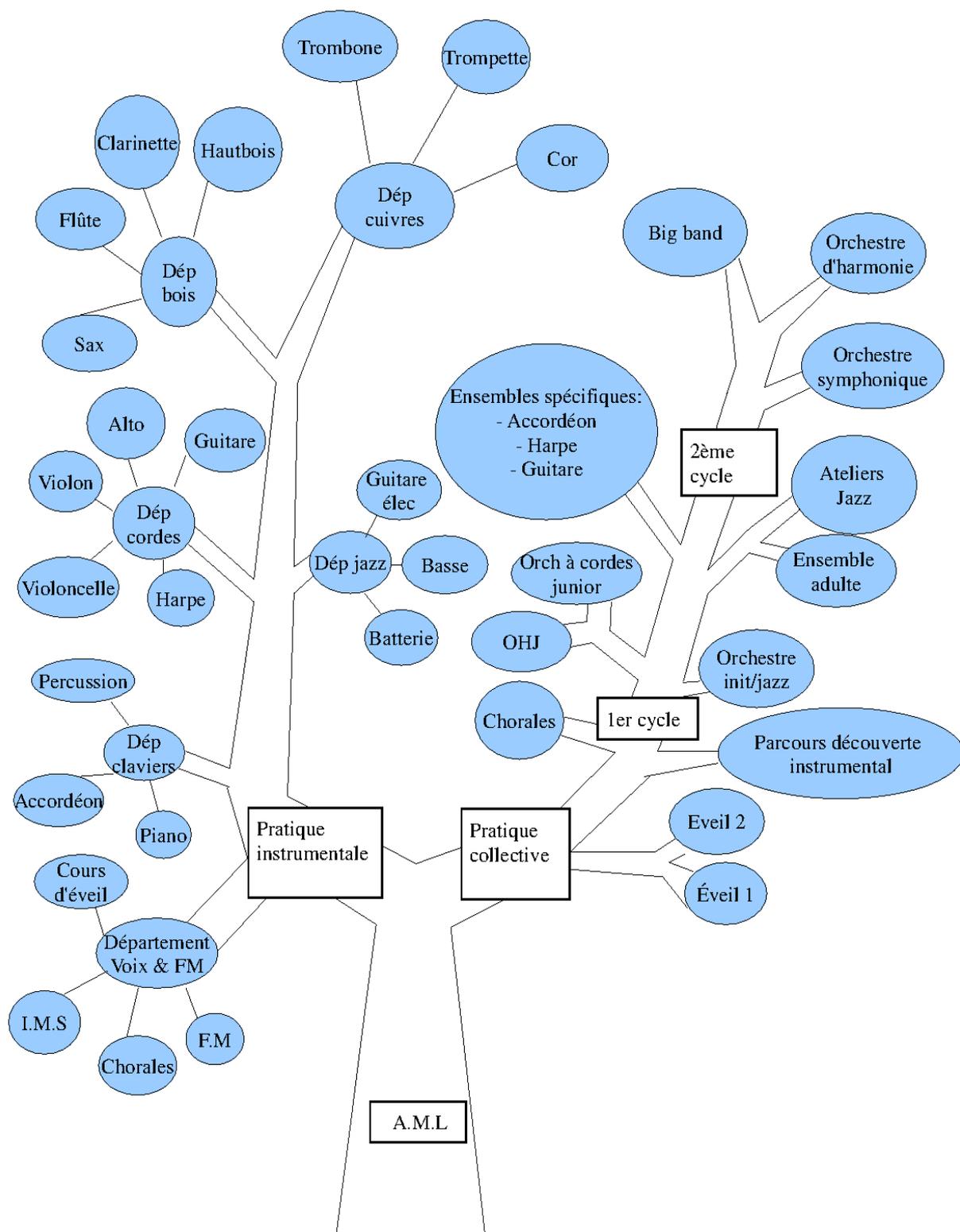
Parallèlement, l'école de musique de Sainte Luce sur Loire a tenu compte de l'évolution du monde musical. Deux nouveaux départements musicaux sont apparus : le jazz et les musiques ac-

tuelles. Les pratiques collectives se sont enrichies de nouveaux dispositifs adaptés à des niveaux et des styles différents. L'offre instrumentale s'est enrichie avec 19 possibilités d'instruments.

Cependant le constat est le même que dans la plupart des écoles de musique françaises : une grande majorité des enseignants de l'école ne travaillent qu'à temps partiel et ont de multiples employeurs. Certaines classes ont des difficultés à attirer des élèves. Cela peut s'expliquer par une orientation des élèves qui dépend des représentations familiales et de l'impact des industries culturelles.

A la rentrée 2013, l'école de musique compte 334 adhérents. L'équipe enseignante et administrative est constituée de 19 enseignants et d'une assistante de direction. La direction de l'AML est assurée par une coordination collégiale de quatre professeurs : Benoît Fauvet, Fabrice Maillard, Vianney Paviot, Chrislène Péret. Marion Gonnord est la présidente de l'association depuis le 16 avril 2012 et elle est soutenue par un conseil d'administration de dix personnes.

Le schéma ci-dessous permet de résumer l'offre d'enseignement instrumental, de formation musicale et de pratiques collectives.



La composition de l'équipe enseignante et leurs responsabilités :

Éric BESTAUTTE	Cor / Ensemble adultes / Parcours de Découverte Instrumental (PDI)
Antoine BIDART	Violoncelle / Orchestre symphonique
Louise BOISSELIER	Hautbois
Isabelle BOURAS	Piano
Alexandre CADIC	Percussion / Orchestre initiation / PDI.
Delphine DOUILLARD	Harpe / Ensemble de harpes
Benoît FAUVET	Batterie / Orchestre initiation Atelier jazz & Big band
	Musiques Actuelles Amplifiées (MAA)
Cécilia GARREAU	Piano / Formation musicale (F.M)
Stéphane GUILLET	Clarinette
Morgan JAFFRE	Trombone
Fabrice MAILLARD	Guitare / Ensemble de guitares
Jean-Alain MANOEVRIER	Accordéon / Ensemble d'accordéons
Pierrick MORINIERE	Trompette / PDI
Vianney PAVIOT	Saxophone / Orchestre junior Orchestre d'harmonie.
Christlène PERET	Choeurs d'enfants
	Interventions en milieu scolaire
Julien PETITDEMANGE	Guitare basse-électrique / Atelier jazz
Sandrine POTET	Violon / Alto
David RIGAUD	Flûte / Eveil musical 1 et 2
Benoît TRICHET	F.M

Le poste administratif comprenant l'accueil du public, comptabilité et la gestion de l'école est assuré par Chantal RENOUX.

II. Les Orientations

1. Education et transmission musicale

L'Association Musicale Lucéenne a une mission d'enseignement de qualité la musique et de la culture musicale. Elle permet l'épanouissement des aptitudes individuelles de chaque élève et musicien. Dans son cadre d'enseignement, elle offre aux usagers un lieu, des ressources et des compétences.

1.1. Rendre la musique accessible à un large public dans la limite des moyens attribués.

- Proposer une offre instrumentale diversifiée indispensable au bon fonctionnement des orchestres et de ses ensembles.
 1. Cours d'instruments : 19 disciplines enseignées actuellement.
 2. Pratiques collectives : 10 pratiques collectives actuellement.

- Offrir à des publics d'âges et de niveaux différents des ensembles, des orchestres et des dispositifs pédagogiques spécifiques.
 1. Ensembles et orchestres premier cycle.
 2. Ensembles et orchestres deuxième cycle.

- Contribuer au développement des nouvelles esthétiques et nouveaux courants musicaux.
 1. Accueil et accompagnement des musiques actuelles.
 2. Nouveau dispositif AMA (Ado musiques actuelles)
 3. Répondre à l'évolution des pratiques musicales et de leur pédagogie spécifique.

- Mener des actions musicales en dehors de Sinfonia.
 1. Elle noue des partenariats avec des structures présentes sur le territoire (Associations et structures municipales).
 2. Son implication avec les écoles primaires, collèges est intensifiée par la mise en place de projets : ex orchestres à l'école, MAA au collège.
 3. Pérenniser et développer les projets IMS.
 4. Construire des projets en partenariat avec des associations ou structures travaillant avec des personnes en situation de handicap.

1.2. Transmettre un savoir technique musical.

- Encadrer les cours par des enseignants professionnels.
 1. Un recrutement en adéquation avec le projet d'établissement et le projet pédagogique dans le respect de la convention collective de l'animation.
 2. Offrir un cadre de travail et d'enseignement attractif : équipements et dispositifs de salles adaptées.
- Proposer un panel de cours et des dispositifs d'apprentissage variés.
 1. Cours individuels et cours collectifs.
 2. Transversalité des cours (projets interclasses).
 3. Apprentissages oraux/écrits.
- Évaluer les apprentissages sous différentes formes.
 1. Évaluation formative : Suivi des acquis de l'élève sur la durée de son cursus, ce qui permet de situer la progression des élèves par rapport à un objectif donné .
 2. Évaluation sommative : Évaluation des élèves en fin de cycle I, mi-cycle II et fin de cycle II.
 3. Implication dans la vie de l'école et investissement dans ses projets.

1.3. Favoriser la découverte et la construction d'une culture musicale.

- Permettre grâce à la Formation musicale l'acquisition d'une culture musicale variée.
 1. Mise en place de nouvelles pédagogies de l'enseignement de la formation musicale.
 2. Proposer une formation musicale adaptée aux nouvelles esthétiques.
 3. Constituer une parthèque et bibliothèque informatisée accessible aux adhérents.
 4. Nouer un partenariat avec la médiathèque de Sainte Luce sur Loire.
- Encourager la diversité musicale dans les cours et dans les projets.
 1. Créations de spectacles et concerts sur des thématiques distinctes.
 2. Proposer des concerts de styles musicaux différents.
 3. Formation du corps enseignants à ces nouvelles pratiques.
- Élargir le champ d'action musical en valorisant des actions culturelles variées.
 1. Rencontre avec des artistes professionnels (Masterclass...)
 2. Interaction avec la programmation culturelle de la ville.
 3. Faire profiter les élèves d'opportunités de sorties culturelles.

1.4. Permettre à chaque élève de devenir autonome.

- Développer des modes d'apprentissage propices à l'autonomie.
 1. Favoriser la création musicale.
 2. Développer l'enseignement et l'apprentissage oral.
 3. Ouverture sur les musiques improvisées.
 4. Encourager l'auto-évaluation et le développement du sens critique.

- Créer des situations favorisant le travail en autonomie.
 1. Création d'ensemble spécifique avec alternance de l'encadrement. (Heures d'accompagnement par un professeur)
 2. Donner des moyens : mise à disposition de salles, de partitions.
 3. Évaluation formative : Projet en autonomie.

1.5. Encourager les apprentissages par le jeu en groupes.

- Accompagner la formation instrumentale par des pratiques collectives durant toute la durée du cursus.
 1. Des ensembles spécifiques et ateliers aux esthétiques variées adaptés au niveau des élèves.
 2. Des orchestres de niveaux différents.

- Démarrer le cursus des élèves par l'apprentissage en groupe
 1. Mise en place du Parcours de découverte instrumentale (PDI).
 2. Pratiques collectives proposées aux plus jeunes : La chorale, l'orchestre initiation.
 3. Pratiques collectives proposées aux adultes débutants : l'ensemble adulte.

- Encourager la transversalité des apprentissages au sein de l'école.
 1. Développer les projets et dispositifs interclasses.
 2. Horaires aménagés par niveaux.

1.6. Pérenniser et développer les postes administratifs et d'enseignement, consolider les moyens matériels mis à disposition.

- Maintenir l'offre d'enseignement et proposer de nouveaux projets.
- Maintenir le poste administratif et développer un poste d'accueil.
- Maintenir un parc instrumental optimal en adéquation avec les projets futurs.

1. Participer à l'élaboration de la convention triennale avec la ville de Sainte Luce sur Loire.
2. Tenir compte de l'évolution démographique et de la demande de la population.
3. Rechercher de nouvelles aides privées ou publiques.
4. Consolider le lien avec les institutions départementales.

2. Lien social

Par ses actions, l'école de musique a pour mission de favoriser et renforcer le lien social entre les adhérents, les structures extérieures et la population de Sainte Luce sur Loire.

2.1. Encourager les échanges intergénérationnels.

- Offrir la possibilité aux adhérents de toutes générations de se côtoyer.
 1. Dans les apprentissages
 2. Au sein des pratiques collectives
 3. Dans les spectacles et concerts
 4. En stimulant le bénévolat
- Encourager les échanges intergénérationnels en dehors de l'école.
 1. Concerts éducatifs.
 2. Concert à la maison de retraite, au Patio, à la médiathèque...

2.2. Aller à la rencontre de la population lucéenne.

- Proposer une programmation attrayante susceptible d'intéresser les Lucéens.
 1. Créer des temps forts musicaux identifiables : concert de Noël, du jour de l'an, conte musical...
 2. Proposer des concerts à thème autour d'un style ou d'une époque...
- Associer les Lucéens à un projet musical.
 1. Stages ouverts à tous
 2. Participer aux actions du service culturel.

2.3. Élaborer des projets en partenariat avec les acteurs présents sur le territoire.

- Collaborer avec des associations et organismes tierces, pour construire des projets transversaux.
 1. Se rendre accessible à tous et connaître le territoire associatif qui nous entoure.

2. Consacrer du temps pour évaluer et construire des projets communs.
 3. Construire des projets qui correspondent à nos compétences, nos possibilités techniques et financières.
- S'investir dans la saison culturelle et les projets de la ville de Sainte Luce sur Loire.
 1. Consacrer du temps pour évaluer et construire des projets communs.
 2. Mise en place de commissions.

2.4. Permettre l'accessibilité de l'école aux personnes en situation de handicap.

- Évaluer les moyens techniques et l'infrastructure.
 1. Conduire notre réflexion avec des professionnels du handicap.
 2. Mise aux normes du bâtiment (intérieure et extérieure)
- Définir un projet avec l'équipe enseignante et les partenaires institutionnels.
 1. Formation d'équipe « musique et handicap »
 2. Formation personnalisée et spécialisée, en fonction du handicap.
- Créer des parcours et projets adaptés

3. Rayonnement et Lisibilité territoriale

Élargir le champ d'action territorial et permettre aux usagers, à la population Lucéenne et des territoires adjacents une plus large compréhension des activités, objectifs et actions proposées par l'AML.

3.1. Améliorer la lisibilité des dispositifs pédagogiques de l'école de musique.

- Actualiser le projet pédagogique et le faire évoluer dans le temps.
 1. Finaliser (ou formaliser) un projet pédagogique en adéquation avec le projet d'établissement.
 2. Consulter les institutions partenaires de l'AML : Musique et danse en Loire Atlantique, Mairie de Sainte Luce sur Loire.
 3. Mise en place de commissions associant l'équipe enseignante et d'autres partenaires éventuels : écoles de musiques environnantes, partenaires culturels.
- Donner l'opportunité à tous de connaître le fonctionnement de l'AML.

1. Un projet d'établissement accessible à tout le monde : en format papier ou en ligne sur internet.
2. Un projet pédagogique accessible à tout le monde : en format papier ou en ligne sur internet.
3. Communiquer sur le contenu pédagogique de nos actions : par voie de presse, sur le site internet.

3.2. Améliorer la visibilité des actions de l'école de musique.

- Développer des outils de communications internes
 1. S'appuyer sur un site internet attractif : mises à jour bimensuelles, compte rendu des évènements musicaux, Photos, vidéos et extraits musicaux.
 2. Communiquer sur les activités de l'école de musique ponctuellement.
 3. Faire évoluer la charte graphique propre de l'AML en travaillant avec un professionnel de la communication ou des écoles de communication.
- Développer les outils de communications externes
 1. Diffuser les informations sur les concerts par voie de presse : Sainte Luce hebdo, Ouest France, Presse Océan...
 2. Diffuser les informations sur les concerts par internet : mailing liste, réseaux sociaux.
 3. Utiliser le média radio pour promouvoir les concerts : Radio prune, FIP, France Bleu Loire Océan...
 4. Développer un affichage identifiable pour tous les concerts de l'AML au cours de l'année.

3.3. Créer des synergies avec les différentes structures musicales du canton.

- Amorcer une réflexion sur les actions musicales à mener en intercommunalité.
 1. Faire un état des lieux des activités musicales sur le territoire.
 2. Mise en place de commissions entre les différentes associations musicales du territoire.
 3. Enrichir cette réflexion avec des professionnels connaissant ces dispositifs musicaux : Musique et Danse en Loire Atlantique...
 4. Définir un projet commun : Les grandes orientations, les objectifs et les actions.
- Mutualiser les moyens et les expériences.
 1. Envisager le recrutement de professeurs communs à plusieurs écoles.
 2. Mutualiser la gestion administrative des différentes écoles.
 3. Mutualiser les pratiques collectives : créer des orchestres communs...

- Donner une dimension territoriale à l'enseignement et la diffusion de la musique.
 1. Ouvrir des réflexions pédagogiques entre les différentes écoles de musique du territoire : commissions pédagogiques, échanges de compétences, des formations communes.
 2. Créer des projets musicaux communs : concerts, auditions.
 3. Construire ensemble le futur projet pédagogique et d'établissement.
 4. Construire ensemble les projets vers les scolaires : orchestre à l'école, orchestre au collège, Musique actuelle, MAO.
 5. Proposer une alternative à l'enseignement associatif pour se projeter vers une structure intercommunale : Rencontre avec les élus des différentes communes, bâtir un projet en concertation avec tous les partenaires.

Conclusion

L'objectif de ce projet d'établissement est d'apporter des réponses claires sur les missions de l'AML, sur ses projets en faveur de l'essor de la musique et de la culture musicale. Ce projet rédigé en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'école de musique (salariés, bénévoles, adhérents, partenaires) implique de réels changements dans le fonctionnement de l'école. Il a été conçu pour que l'ensemble des acteurs puissent bénéficier des évolutions à venir : accès du plus grand nombre à la musique, acquisition d'un apprentissage musical protéiforme, découverte et apprentissage de la musique en milieu scolaire, pérennisation des emplois, et si possible inscription dans un projet intercommunal.

Nous nous appuyerons sur ce projet d'établissement pour construire le nouveau projet pédagogique de l'école de musique. Dès l'année prochaine, des actions et des réflexions seront mises en place pour s'inscrire dans la réalité du projet. Nous veillerons aussi à son évaluation dans les deux années à venir. Celle-ci nous permettra d'ajuster, de régler certains objectifs et certaines propositions.

En menant cette mission de construction du nouveau projet d'établissement, nous souhaitons mettre en lumière le nouveau visage de l'AML. C'est dans un climat apaisé et en concertation avec la mairie de Saint Luce sur Loire que ce projet a pu voir le jour. Nous espérons continuer à avancer et évoluer avec le soutien de la mairie dans l'intérêt des Lucéens, des adhérents et des salariés.

Aujourd'hui comme demain, l'AML souhaite rester à l'écoute de ses adhérents, de ses partenaires et des Lucéens. Elle désire rester une force de proposition et un acteur culturel majeur de la ville, au service de la musique et des Lucéens.